

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

de la ville de Mons en Barœul



« S'informer pour mieux
se protéger »

Première édition

DICRIM
DICRIM
DICRIM
DICRIM

Publié en 2024

Préambule : tous concernés

Pour les citoyens, l'information relative aux **risques majeurs** est un droit. **Pour les pouvoirs publics**, elle est une obligation. **Pour tous**, elle est le gage d'un comportement responsable face au risque.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, ou DICRIM, a pour objet de répondre à ces impératifs.

Il est **destiné aux Monsois et à toute personne qui souhaite obtenir une information** pour chacun des risques majeurs auxquels notre ville est susceptible d'être confrontée, qu'il s'agisse de **risques d'origine naturelle, technologique ou autres**.

Ce document apporte un premier niveau d'information concernant la connaissance du risque, la prévention, la protection et la manière d'y faire face.

L'objectif est que chacun des habitants et personnes qui fréquente la ville de Mons en Barœul se sentent protégés et soient capables de bien réagir face aux risques.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité de déclenchement d'un événement dont les effets peuvent concerner un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités habituelles de réaction.

Les principaux risques majeurs sont :

- les risques liés à des événements exceptionnels : sécuritaire, sanitaire, incendies, explosions ;
- les risques technologiques : ils regroupent les risques : industriels, nucléaires, biologiques et le transport de matières dangereuses ;
- les risques naturels : feu, tempête, inondation, mouvement de terrain.

Responsabilités de chacun

LE PRÉFET

- Représentant de l'État, il est le garant de la sécurité et des secours.
- En cas d'accident grave, il se charge de mettre en place un périmètre de sécurité et coordonne les secours.
- Il contrôle et réglemente les activités industrielles et les transports de matières dangereuses (matières ou objets qui présentent un risque pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement).
- Sur les zones à risque, il établit et veille au respect des plans de prévention.

LA VILLE

- La Ville, en collaboration avec la Métropole Européenne de Lille, identifie et met en place des mesures de prévention pour limiter à la source les risques les plus fréquents : respect des réglementations en matière de permis de construire et autorisations de travaux, création de bassins de rétention des eaux de pluie pour réduire les risques d'inondation, suivi météorologique, etc.
- Elle informe le citoyen et le sensibilise (avec ce document par exemple).
- En cas de survenue d'un événement majeur, la Ville et les services de l'État portent assistance aux personnes (ravitaillement, relogement, information, soutien, communication, etc.).
- La Police Municipale, en lien avec les services de l'Etat et la MEL, sécurise les flux en mettant en place des déviations.

LES CITOYENS

- Ils lisent ce document et appliquent les consignes, pendant et après l'accident afin de

se protéger. L'objectif est de ne pas augmenter le risque en s'exposant inutilement, et de permettre aux équipes de secours de se concentrer sur l'essentiel : circonscrire l'accident et secourir les victimes. Dans tous les cas, soyez prudents !

- Ils adoptent les bons gestes au quotidien pour une meilleure prévention.
- Ils signalent les accidents dont ils ont pu être témoins aux services d'urgence (voir la partie 4 : informations pratiques).
- Ils se préparent en ayant toujours chez eux un kit de sécurité avec les éléments suivants : radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissu pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels et médicaments.
- En cas de risque avéré, les parents ont le réflexe d'aller chercher leurs enfants à l'école ou de contacter l'établissement scolaire. Pourtant, les déplacements ou les tentatives de communication par téléphone peuvent engendrer des complications dans la gestion de la crise et ainsi gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique... Il est donc fortement recommandé d'attendre la fin de l'alerte avant d'agir.

LES INDUSTRIELS

- Sous le contrôle du Préfet, ils ont l'obligation de mettre aux normes leurs installations et de les sécuriser en permanence.
- En cas d'accident dans un établissement à risque de type SEVESO (présent à Lille notamment) un Plan d'Opération Interne (POI), sera mis en place afin d'organiser les secours à l'intérieur du site. Le Préfet déclenchera un Plan Particulier d'Intervention (PPI), si les effets de l'accident dépassent les limites du site industriel.



UN ACCIDENT MAJEUR VIENT DE SURVENIR. QUI FAIT QUOI ?

1. **Le Préfet** alerte et informe les services de secours ; il déclenche les Plans de secours. Le Maire alerte et informe les agents de la Ville et les citoyens.
2. **Le Maire** déclenche le Plan Communal de Sauvegarde : mettre à l'abri, interdire, reloger, ravitailler, soutenir et assister.
3. **Le personnel des écoles** sait comment mettre les enfants en sécurité ; attendre la fin de l'alerte avant d'aller les récupérer.
4. **La Police Municipale** en lien avec les services de l'Etat et la MEL, met en place les déviations.

Mettez vous à l'abri, limitez vos appels téléphoniques.
Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.

Sirènes d'alerte

En situation d'urgence, l'alerte de la population est assurée par les autorités publiques grâce, notamment, aux sirènes de sécurité civile. Celles-ci émettent un son puissant, appelé « signal national d'alerte », destiné à interpeller, de jour comme de nuit, la population sur la survenue d'un danger grave, imminent ou en train de se produire et qui nécessite d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde.



Dès que vous entendez l'alerte

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Se confiner dans la pièce la plus opposée à l'accident.
- Fermer portes et fenêtres. Calfeutrer soigneusement les ouvertures ; arrêter la climatisation et le chauffage.
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Réduire vos appels téléphoniques. Le réseau doit rester libre pour les services de secours.

Sommaire

PARTIE 1 :
LES RISQUES NATURELS,
CLIMATIQUES ET INTEMPÉRIES
Page 8

PARTIE 2 :
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES
Page 18

PARTIE 3 :
LES RISQUES LIÉS À DES ÉVÉNEMENTS
Page 23

PARTIE 4 :
INFORMATIONS PRATIQUES
Page 29

« Mons en Barœul, un territoire
de 2,87 km² et 21 600 habitants »

Partie 1

Les risques naturels, climatiques et intempéries

LES RISQUES NATURELS :

Page 9 : Inondations

Page 10 : Mouvements de terrain

Page 11 : Les risques sismiques

LES RISQUES CLIMATIQUES :

Page 12 : Neige

Page 13 : Canicule

Page 15 : Tempête

Page 16 : Pollution atmosphérique

Page 17 : Intempéries

Inondations

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau avec des hauteurs d'eau variable. Il existe deux types d'inondations :

- **les inondations lentes ou de plaine** : la montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser. Ces inondations peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines.
- **les inondations rapides ou torrentielles** : elles ne concernent pas la ville de Mons en Barœul.

Souvenez-vous !

Suite aux inondations qui ont touchés le Nord de la France, à la fin 2023, le risque d'inondation est revenu au cœur de l'actualité. Il peut devenir très important lorsqu'il est associé à d'autres phénomènes météorologiques comme les vents violents.

Dans l'agglomération lilloise, peu de zones sont soumises à ce type de risque car les cours d'eau sont peu nombreux et ne sont pas de taille à engendrer de gros dégâts. Toutefois ce risque ne doit pas être négligé. La carte des zones inondables à Mons en Barœul est disponible sur : <https://plu.lillemetropole.fr/>

Que peut-il arriver ?

En période de crues, des zones situées à proximité des cours d'eau sont inondables. Il s'agit le plus souvent d'espaces verts, de marais, d'allées piétonnes ou de parking aménagés sur les berges. Le risque peut également concerner des zones d'activités ou d'habitat. Le territoire de la ville de Mons en Barœul n'est pas concerné par ces cas de figure, notamment en lien avec des saturations de réseau d'assainissement et/ou de remontées de nappes phréatiques.

LES BONS RÉFLEXES

1. Couper le gaz.
2. Fermer les portes et les aérations.
3. Monter dans les étages.
4. Ecouter France Bleu Nord 97,4 FM.
5. Ne pas utiliser son véhicule.

COMMENT PUIS-JE ME TENIR AU COURANT ?

L'outil georisques.gouv.fr recense dans une carte interactive les risques auxquels le territoire de Mons en Barœul est soumis, notamment le risque «inondation» : <https://georisques.gouv.fr/cartes-interactive#/>. La carte des zones inondables à l'échelle du département est disponible sur le lien : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Cartes-zones-inondables-TRI-Lille>

Mouvement de terrain

Le risque « mouvement de terrain » concerne l'ensemble des déplacements du sol et du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme.

Parmi ces différents phénomènes figurent les tassements de terrain provoqués par des alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

En raison de son sous sol constitué d'argile, le sud de Mons en Barœul est potentiellement sujet à un aléa significatif pour ce risque. Le reste de la commune présente un risque moyen. La cartographie du risque est disponible sur : <http://infoterre.brgm.fr>.

Que peut-il arriver ?

Le sol situé sous une maison est protégé de l'évaporation. Elle varie peu au cours de l'année. En été, en période de sécheresse, de fortes différences de teneur en eau vont apparaître dans le sol en façade au niveau de la transition entre le sol exposé à l'évaporation et celui qui en est protégé par la maison. Cela se traduit par des mouvements différentiels concentrés à proximité des murs porteurs et particulièrement aux angles du bâtiment qui peuvent produire des fissures.

Après le mouvement de terrain, faites

l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer votre déclaration de sinistre.

Vous pouvez également contacter la Mairie pour signaler vos constats. Cela permettra à la Ville de soutenir une demande éventuelle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui sera ou non accordée par l'Etat.

LES BONS RÉFLEXES

1. Couper le gaz et l'électricité.
2. Ne pas entrer dans les bâtiments.
3. Évacuer les bâtiments endommagés.

Risques sismiques

Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracturation de roches en profondeur, due à l'accumulation d'une grande quantité d'énergie qui se libère. C'est un mécanisme qui peut créer des failles. Voici le site internet de la prévention du risque sismique (BRGM) : www.planseisme.fr. Le bureau central sismologique français coordonne, diffuse et archive les observations sismologiques : <https://www.franceseisme.fr/>.

Quel est le risque à Mons en Barœul ?

Sur notre territoire, la très faible activité sismique de la région n'exclut pas la possibilité de séismes destructeurs mais les rend très peu probables. En France, une carte indique 5 zones de sismicité par niveaux de risque.

L'agglomération de Lille (ou la MEL) est en zone 2, le risque est donc faible.

Le département du Nord a été touché par six tremblements de terre depuis 1976. Par exemple, le 22 février 2003, un séisme de magnitude 5,4 a été ressenti jusqu'à Lille. Après le séisme de juin 1995, treize communes ont bénéficié d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

LES BONS RÉFLEXES

Pendant

1. Restez où vous êtes :

- à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;

- à l'extérieur : ne restez pas sous des cables électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).

2. Protégez votre tête avec vos bras.

3. N'allumez pas de flamme.

Après

1. Ne prenez pas l'ascenseur.

2. Vérifiez l'eau, l'électricité et le gaz.

3. Faites l'inventaire des dommages en vous appuyant notamment sur des photos et contactez votre assurance.

4. Contacter la mairie pour qu'elle demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Neige

Comme nous avons pu le constater lors de l'hiver 2020 / 2021, la région n'est pas à l'abri de chutes de neiges. Elles peuvent entraîner un ralentissement de l'activité économique mais également une gêne aux niveaux des transports. En effet, les infrastructures routières, ferroviaires et de transports en commun sont très sensibles à ce risque. Le cas échéant, on peut assister à une cascade de perturbations : blocage des routes, embouteillage dans les transports en commun (métro et tramway), paralysie du trafic ferroviaire.

Souvenez-vous !

Les températures extrêmes, l'isolement des personnes vulnérables, les pannes de courant, les chutes et les accidents de la route sont autant de dangers qui nous menacent lors d'un épisode neigeux.

Quelles sont les conséquences ?

Les conséquences humaines : l'imprudence est souvent à l'origine de nombreux incidents. Il faut donc limiter ses déplacements.

Les conséquences environnementales : gel des plantes dans les jardins et gel des zones de production agricole.

Les conséquences économiques : retard dans les approvisionnements des commerces, ralentissement du rythme de vie, problèmes de transport...

LES BONS RÉFLEXES

1. Être vigilants.
2. Se mettre à l'abri.
3. Écouter France Bleu Nord 97.4 FM.
4. Limiter au maximum l'utilisation de son véhicule.

Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée. La santé peut être en danger quand ces derniers sont combinés.

Quelles sont les conséquences ?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner des complications. **La chaleur est surtout pénible :**

- quand le corps ne s'est pas encore adapté (au début de la vague),
- quand elle est humide (la sueur ne s'évapore

pas) et qu'il n'y a pas de vent,

- quand la pollution atmosphérique vient ajouter ses effets à ceux de la chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Quelles sont les personnes à risques ?

Les personnes fragiles les plus exposées à des complications :

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les nourrissons et les enfants de moins de 4 ans ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes en situation de grande précarité, les personnes souffrant de troubles mentaux, de maladies chroniques ou sous traitement médicamenteux.

LES BONS RÉFLEXES

1. Boire de l'eau et rester au frais.
2. Ne pas boire d'alcool.
3. Manger raisonnablement.
4. Fermer les volets le jour et aérer la nuit.
5. Se mouiller le corps.
6. Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Pendant la canicule :

Lorem Ipsum



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



**Je bois
régulièrement
de l'eau**



**Je mouille
mon corps et
je me ventile**



**Je mange
en quantité
suffisante**



**J'évite les efforts
physiques**



**Je ne bois pas
d'alcool**



**Je maintiens
ma maison au frais:
je ferme les volets
le jour**



**Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule



Tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température et humidité). Cela engendre des vents violents et le plus souvent des précipitations intenses. Mons en Barœul, comme l'ensemble du territoire métropolitain est exposée aux tempêtes.

Quels sont les effets ?

Les conséquences humaines

Ce phénomène, par sa violence, peut provoquer de nombreuses victimes dont malheureusement l'imprudence, est souvent à l'origine des décès ou des blessures. Le vent, les chutes d'arbres, les inondations, les glissements de terrain ou la projection d'objets y concourent également.

Les conséquences environnementales

Les vents violents sont souvent à l'origine de dégâts environnementaux importants (destruction de forêts). Les destructions ou dommages (édifices privés ou publics, infrastructures industrielles ou de transports, etc.) et l'interruption des trafics (routier, ferroviaire, aérien) sont également à déplorer. Par ailleurs les réseaux d'eau, téléphoniques et électriques subissent à chaque tempête, à des degrés divers, des dommages à l'origine d'une paralysie temporaire de la vie économique.

COMMENT PUIS-JE ME TENIR AU COURANT DES ALERTES ?

Les cartes de vigilances sont diffusées sur le site <https://météofrance.com/> et relayées par les radios, les télévisions, la presse écrite et les réseaux d'information municipale. Voir aussi le guide vigilance « dangers météorologiques : vous avez un rôle à jouer » téléchargeable sur le même site.

LES BONS RÉFLEXES

1. Couper le gaz et l'électricité.
2. Ne pas entrer dans les bâtiments.
3. Evacuer les bâtiments endommagés.

Pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique a des effets négatifs sur la santé, en particulier sur celle des personnes les plus vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées. Les polluants sont sources d'affections de l'appareil respiratoire, d'asthme, de maladies cardiovasculaires, etc... La pollution atmosphérique a aussi un impact sur l'environnement, qu'il s'agisse de la biodiversité (croissance et reproduction réduites des plantes), des écosystèmes ou des bâtiments et monuments (noircissement des pierres, corrosion des matériaux).

Les mesures de prévention

S'informer

Chacun peut s'informer quotidiennement sur la qualité de l'air de sa commune en consultant le site Internet ATMO Hauts-de-France (www.atmo-hdf.fr). ATMO publie un indice qui traduit cette qualité. Plus il est élevé, plus l'air est pollué. Cette connaissance en temps réel permet d'ajuster ses activités. En parallèle, des panneaux d'information sur la qualité de l'air sont implantés sur les axes routiers entre Mons en Barœul et Lille.

Alerter & agir

En cas de pic de pollution, les pouvoirs publics ont prévu des procédures pour alerter la population, réduire ou supprimer les émissions de substances polluantes dans l'air, et limiter leurs effets sur la santé et l'environnement. Il s'agit par exemple de limiter la vitesse de circulation des voitures ou d'instaurer une circulation différenciée.

En cas d'alerte pollution, le Préfet peut décider la mise en place de la circulation différenciée à Lille et dans 11 autres communes de la Métropole. Vous pourrez utiliser votre véhicule en fonction de son numéro de vignette Crit'Air. Pour obtenir la vignette, il suffit de la commander en ligne : <https://www.certificat-air.gouv.fr/> et remplir un formulaire à l'aide de la carte grise.

C'est l'objet de l'arrêté interdépartemental du 5 juillet 2017 et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental Nord et Pas-de-Calais.

LES BONS RÉFLEXES

1. Éviter les activités physiques intenses à l'extérieur et privilégiez les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible à l'intérieur des locaux.
2. Reporter toute compétition sportive.
3. Respecter les consignes des autorités (limitation de vitesse, circulation différenciée, etc.).
4. Éviter de prendre votre voiture et privilégier des modalités douces comme la marche, le vélo ou les transports en commun.

Intempéries

Les intempéries peuvent avoir des effets sur les personnes, (en particulier les sans abri), les biens (dommages aux habitations, ouvrages, cultures, paralysie des services publics, détérioration des réseaux de communication, électrique, eau...) et l'environnement (chutes d'arbres, pollutions...).

Chaque jour, Météo France est chargée de surveiller l'évolution des dépressions et d'émettre, en fonction du danger, des cartes de vigilance (orange ou rouge) par département pour 24h suivies de bulletins météo régionaux ou nationaux. Ces derniers décrivent l'évènement et les conseils à suivre. Les alertes données par météo France sont relayées par la presse locale et les médias, également disponible sur <https://meteofrance.com/>.

Des dispositions peuvent être prises par le Préfet pour interdire la circulation sur les axes principaux

et les services municipaux peuvent mettre en place un plan d'intervention approprié localement.

La préfecture, en collaboration avec les villes de la MEL, a mis en place un dispositif d'urgence hivernal. Du 1^{er} novembre au 31 mars, le plan Grand Froid peut être déclenché. Il permet lors d'une période de basse température la mise à disposition de locaux, notamment par la ville de Mons en Barœul pour mettre à l'abri les populations les plus fragiles.

Enfin, le CCAS déploie un dispositif de suivi des personnes âgées qui le souhaitent, en cas de déclenchement du Plan d'Alerte d'Urgence (canicule, épidémie et grand froid).

Les personnes qui souhaitent être inscrites sur cette liste sont invitées à contacter, ou à se rendre au CCAS.

LES BONS RÉFLEXES

Avant

1. Se renseigner sur les prévisions météorologiques
2. Si une tempête est annoncée :
 - Se mettre à l'abri.
 - « Amarrer » les objets susceptibles d'être emportés.
 - Ne pas utiliser son véhicule.

Pendant

Lors d'une tempête :

1. Se mettre à l'abri dans un bâtiment solide. Fermer portes et volets.
2. Ne pas s'abriter sous un arbre.
3. Ne pas s'approcher des lignes électriques, téléphoniques ou des bâtiments sensibles aux intempéries.
4. Éviter de se déplacer.

Lors de chutes de neige

1. Attendre le dégagement des routes avant de se déplacer.

2. Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté, éteignez le moteur et prévenez les secours.
3. Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager

Après

1. Faire réparer ce qui peut l'être pour éviter les dégâts supplémentaires (toitures notamment)
2. Faire couper les branches et arbres qui menacent de tomber.
3. Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques à terre.
4. Faire l'inventaire de ses dommages et préparer son dossier d'assurance.
5. Contacter la mairie pour qu'elle demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Après une chute de neige

Ne pas gêner l'action des services de voiries qui vont dégager les rues principales en priorité.

Partie 2

Les risques technologiques

Page 19 : Transport de matières dangereuses

Page 20 : Risque nucléaire

Page 21 : Installations industrielles

Page 22 : Engins de guerre

Transport de matières dangereuses

Le territoire de la ville de Mons en Barœul est concerné par des flux de transports routiers de matières dangereuses. En effet, en périphérie du territoire communal, la voie rapide urbaine N356 et le boulevard de l'Ouest constituent des axes de transit privilégiés pour les camions à destination, par exemple, de la Zone Industrielle de la Pilaterie. En conséquence, un accident peut survenir et avoir potentiellement des conséquences semblables à celles d'un accident industriel.

D'une manière générale le transit sur le territoire communal de la ville de Mons en Barœul est interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses. Seules sont autorisées les dessertes locales afin de permettre l'approvisionnement des entreprises, des stations-service ou des cuves de fioul des particuliers.

QUE TRANSPORTENT LES CAMIONS ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



Exemple de plaques de transport de gaz inflammable ou de matières dangereuses.

LES BONS RÉFLEXES

1. Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
2. Se mettre à l'abri
3. Réduire les appels téléphoniques
4. Ne pas allumer de feu
5. Fermer toutes vos ouvertures d'habitation
6. Ecouter France Bleu Nord 97.4 FM

Risque nucléaire

L'accident nucléaire est un événement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Les effets principaux sont :

- l'irradiation qui concerne les personnes en contact direct avec les installations, notamment le personnel,
- la contamination de l'environnement lorsque des substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol et l'eau.

En France, les autorités gouvernementales disposent de stocks d'iode stable qui peuvent être distribués gratuitement par les autorités compétentes ou par les pharmacies. Ces comprimés sont prévus pour les populations localisées dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire. L'iode ingéré a pour but de saturer la glande thyroïde afin que l'iode radioactif émis en cas d'accident nucléaire ne se fixe pas sur cette glande et ne perturbe pas son fonctionnement.

Le nucléaire à Mons en Barœul

Le risque nucléaire provenant de la centrale de Gravelines pourrait concerner Mons en Barœul. En effet lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible que des nuages radioactifs atteignent la ville. La distance (environ 80km à vol d'oiseau) permettrait d'atténuer les effets mais il est tout de même important de connaître quelques consignes en cas d'accident.

Bien que située au delà de la zone des 20 km, la ville de Mons en Barœul, si nécessaire, pourrait prendre part au déploiement du plan départemental de distribution des comprimés d'iode. En cas d'accident nucléaire, ce plan prévoit de distribuer des comprimés d'iode dans un délai le plus court possible.

LES BONS RÉFLEXES

1. S'enfermer dans un bâtiment
2. Boucher les arrivées d'air
3. Ecouter France Bleu Nord 97,4 FM
4. Ne pas aller chercher ses enfants

Installations industrielles

L'accident industriel peut se traduire par une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Sur le territoire de Mons en Barœul, il n'y a pas d'entreprise classée Seveso. Toutefois, certains établissements fabriquent ou utilisent des produits chimiques dangereux, disposent de réserves de gaz ou de produits inflammables. Les process de fabrication et le stockage de telles substances peuvent engendrer des incidents, pour lesquels des procédures sont mises en place ainsi que des exercices comme la réglementation le leur impose.

Ces Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) ont l'obligation réglementaire de réaliser une étude d'impact et de danger. De ces études découlent des scénari d'accidents potentiels auxquels sont associés des procédures d'urgences pour répondre à ces situations.

Les entreprises ont l'obligation d'organiser régulièrement des exercices afin de maintenir leurs personnels à un haut niveau de préparation et de coordination avec les services de secours. La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), directement rattachée au Préfet, est chargée de la surveillance de ces installations.

Conséquences humaines

Des personnes peuvent être directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Le risque peut aller de la blessure légère au décès. Le type d'accident influe sur le type des blessures.

Conséquences environnementales

Un accident industriel majeur peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction de la faune et

de la flore, mais les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution d'une nappe phréatique par exemple).

Conséquences économiques

Un accident industriel majeur peut altérer l'outil économique d'une zone. Les entreprises, les routes ou les voies de chemin de fer voisines peuvent être détruites ou endommagées. Dans ce cas, les conséquences économiques peuvent être très graves.

EN CAS D'EXPOSITION À UN RISQUE TOXIQUE

- Protéger votre nez et votre bouche.
- Quitter rapidement les lieux.
- Ne pas s'allonger, ne pas s'asseoir.
- Utiliser son portable uniquement pour alerter les secours.
- Aider les autres à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.
- Une fois à l'extérieur, retirer une première couche de vêtement sans la toucher, et l'isoler dans un sac ou au sol à distance de soi.
- Ne pas rentrer chez soi et ne toucher personne.

Engins de guerre

Lors des deux dernières guerres mondiales, de nombreux engins explosifs et armes ont été utilisés et certains n'ont pas explosé et se retrouvent enfouis dans le sol. Encore aujourd'hui, des vestiges de ce passé sont régulièrement découverts, lors de travaux notamment.

Quel est le risque ?

Les principaux dangers sont l'explosion, l'intoxication et les brûlures. En cas d'alerte : diffusion par affichage, presse, porte à porte et réseaux sociaux.

LES BONS RÉFLEXES

(En cas de découverte d'engins de guerre, bombes ou munitions)

1. Ne les manipulez pas.
2. Appelez immédiatement les services de police (17).
3. Respectez les consignes données.
4. Stoppez tous travaux lors de chantier.

Partie 3

Les risques liés à des événements

Page 24 : Risques sécuritaires

Page 26 : Risques sanitaires

Page 27 : Incendie

Risques sécuritaires

Depuis quelques années, le territoire est confronté à une menace terroriste accrue. Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation extérieure, un homme seul ou un groupe pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur le gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Défini comme tel, le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Ses différentes manifestations le rend particulièrement difficile à appréhender.

Le plan vigipirate

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme puisqu'il associe toutes les parties prenantes - l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens - à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

Trois niveaux de ce plan sont possibles :

- **vigilance** (Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité, valable sur l'ensemble du territoire au quotidien) ;
- **sécurité renforcée - risque attentat...** ;
- **urgence attentat.**

LES BONS RÉFLEXES

1. S'échapper
2. Se cacher
3. Alerter et obéir aux forces de l'ordre

Pour en savoir plus :

www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS

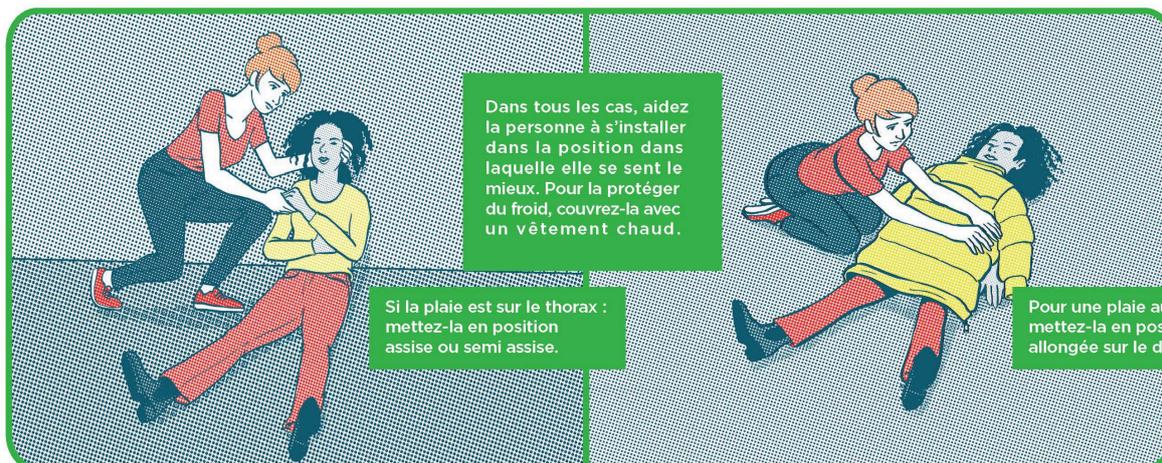


S'il y a saignement, appuyez fortement dessus en utilisant, si possible, un vêtement ou un tissu propre.



Posez un garrot si vous ne parvenez pas à stopper le saignement abondant d'un membre :

- faites un nœud coulissant entre la plaie et la racine du membre concerné à l'aide d'une écharpe, cravate ou ceinture ;
- serrez jusqu'à l'arrêt du saignement et veillez à ce que cela ne se desserre pas.



Dans tous les cas, aidez la personne à s'installer dans la position dans laquelle elle se sent le mieux. Pour la protéger du froid, couvrez-la avec un vêtement chaud.

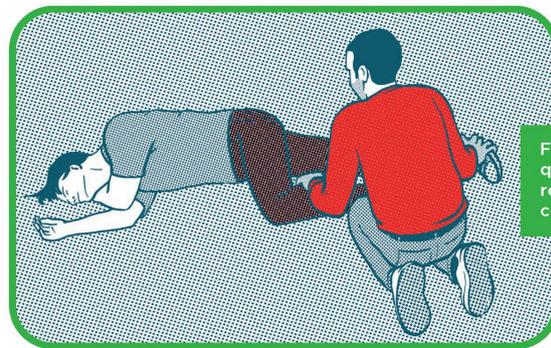
Si la plaie est sur le thorax : mettez-la en position assise ou semi assise.



Pour une plaie au ventre : mettez-la en position allongée sur le dos.



Si la personne est inconsciente ou perd connaissance, tournez-la sur le côté, comme si elle dormait en chien de fusil, en position latérale de sécurité (PLS).



Faites en sorte qu'elle puisse respirer correctement.

PUIS APPELEZ LES SECOURS : **15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114**

PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence. RDV sur <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Les-gestes-qui-sauvent>

Risques sanitaires

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme présentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, COVID-19, pandémie grippale...). Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition à l'homme.

- **Les risques infectieux** se caractérisent par la pénétration et la prolifération dans le corps d'un microorganisme, susceptible de provoquer un problème de santé et pouvant entraîner la contamination de la population (Ebola, Coronavirus).
- **La pollution des eaux** peut avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, etc.) ou être liée aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite (consommation de l'eau, baignade).
- **Les intoxications** peuvent enfin être alimentaires ou médicamenteuses.

Epidémie ou pandémie ?

Selon l'OMS, une épidémie correspond à la propagation d'une nouvelle maladie chez un grand nombre d'individus non immunisés dans une région donnée. Une pandémie quant à elle est la propagation mondiale à grande échelle de cette même maladie dans plus de deux continents.

LES BONS RÉFLEXES

1. Rester à distance des autres.
2. Se laver régulièrement les mains.
3. Porter un masque.
4. Ecouter et respecter les consignes mises en place par les pouvoirs publics.

Incendie

Indispensable à la vie et à l'activité humaine, le feu reste néanmoins un danger. Dans notre environnement urbain dense, il peut provenir d'un accident industriel, d'un accident lors du transport de matières dangereuses, mais il peut être aussi d'origine domestique ou criminelle et potentiellement se propager d'une habitation à l'autre.

Pour qu'un feu se déclenche, il faut 3 éléments :

- **La présence d'une source d'énergie sous forme d'une flamme nue**, de la création d'un point chaud par une activité de type soudage ou meulage, par exemple ou encore d'une surchauffe du circuit électrique de l'habitation.
- **La présence de matières combustibles** comme le bois, le carton, le papier, le plastique (certains revêtements muraux et sols), un combustible gaz ou fioul.

- **La présence d'oxygène** qui est naturellement contenue dans l'air.

70% des incendies meurtriers surviennent la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. L'intoxication par la fumée est en effet la première cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes. Les enfants et les personnes âgées qui ne peuvent ni fuir rapidement, ni maîtriser seuls un début d'incendie, sont souvent les premières victimes. Ainsi, l'incendie domestique est la 2ème cause de mortalité accidentelle chez les enfants de moins de 5 ans. Pourtant l'incendie domestique n'est pas une fatalité car des mesures simples de prévention existent, et lorsqu'il survient, les bons gestes permettent d'en diminuer considérablement les conséquences.

Comment éviter un incendie chez soi ?

- Faites ramoner la cheminée et les conduits au moins tous les ans.
- Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité.
- Faites attention aux prises multiples utilisées en surpuissance, aux fils de lampe abîmés, aux lampadaires halogènes sans grille, aux abat-jours en papier.
- Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs électriques, ampoules, bougies, plaques chauffantes...)
- Evitez de fumer à l'intérieur, notamment au lit et veillez à éteindre complètement les cigarettes.
- Faites attention à l'huile sur le feu et aux grille-pains.
- N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour raviver les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée.
- Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants.
- Ayez chez vous un extincteur.

Tous les lieux d'habitation doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée, installé par le propriétaire ou bailleur du logement. Le locataire en assure le renouvellement et le bon fonctionnement tant qu'il occupe les lieux. Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation à distance des sources de vapeur (cuisine, salle d'eau).

Source : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-la-rubrique-Ma-securite/Reagir-face-a-un-incendie/L-incendie-chez-vous.-Comment-l-eviter-Que-faire-s-il-survient>

Incendie

Que faire en cas d'incendie ?

- Alerter les secours (18 ou 112 sur le portable).
- Alerter les occupants de la maison ou de l'immeuble.
- Si possible, essayer d'éteindre l'incendie avec les moyens en votre possession.
- Évacuer le lieu où vous vous trouvez.
- S'assurer qu'il ne manque personne.
- Garder son calme et une fois en sécurité, appeler les pompiers.
- Ne pas jeter d'eau sur de l'huile en feu.
- Toucher la porte avant de tenter de l'ouvrir (une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté).
- Ne pas aller au-devant des espaces enfumés, par exemple la cage d'escalier.
- Ne pas prendre l'ascenseur

Si vous êtes près de la sortie ou à un étage inférieur au feu, sortez. Si vous êtes à un étage supérieur à celui où il y a le feu, ou sur le même palier, RESTER SUR PLACE et adopter les mesures suivantes :

- Fermer les portes.
- Si la fumée commence à passer sous la porte, arroser la porte, la colmater avec des linges mouillés.
- Attendre les secours en vous manifestant à une fenêtre.
- Si la fumée envahit la pièce, ramper au sol sous les fumées et couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir humide.

En cas de feu sur une personne, quels gestes peuvent la sauver ?

- Si le feu est sur vous, se rouler par terre.
- Si vous voyez le feu sur une personne, la rouler dans une couverture ou un manteau non synthétique ou la couvrir.
- Ne pas essayer d'enlever des vêtements brûlés, ils collent à la peau.
- Le plus tôt possible, arroser la victime pour refroidir les éventuelles brûlures.

Partie 4

Informations pratiques

Numéros utiles

Pompiers.....	18
Numéro européen des secours.....	112
Police municipale.....	03 20 33 09 22
Police nationale.....	17
SAMU.....	15
Métropole Européenne de Lille.....	03 20 21 22 23
Préfecture du Nord.....	03 20 30 59 59
Météo départementale.....	08 92 68 02 59
Urgence dépannage électricité.....	08 10 33 31 59
Urgence dépannage gaz.....	08 00 47 33 33

QUE DIRE LORS DES APPELS ?

- Qui vous êtes
- Votre numéro de téléphone
- Votre localisation précise
- Nature de l'accident : incendie, explosion, secours à victime...
- Comment les secours peuvent y accéder
- Nombre de personnes bloquées dans l'établissement ou en attente d'évacuation
- Bilan par victimes (est ce qu'elle parle, respire et/ou saigne)
- Gestes déjà pratiqués
- Répondre à toutes les questions
- Ne pas raccrocher avant que les services de secours ne vous y invitent

ATTENTION !

L'assuré doit déclarer à l'assureur ou à son représentant légal tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les 10 jours suivant la publication de l'arrêté ministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.

Sites internet

Métropole Européenne de Lille.....	www.lillemetropole.fr
Préfecture du Nord.....	www.nord.gouv.fr
Portail Interministériel de prévention des risques majeurs.....	www.gouvernement.fr/risques
Portail sur les risques majeurs à l'échelle de la commune.....	www.georisques.gouv.fr
Institut des risques majeurs.....	www.irma-grenoble.com

LES MÉDIAS ET OUTILS DE COMMUNICATION

Les sources de diffusion des alertes et consignes sont nombreuses et variées, elles dépendent de la nature de l'évènement :

- FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentricrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger : <https://fr-alert.gouv.fr/propos>
- <https://mteofrance.com/>
- Radios (France Bleue Nord 87.8 – 94.7 FM) et chaînes de télévisions
- Applications dédiées : météo France
- Réseaux sociaux : Le gouvernement a établi un partenariat avec « Safety Check », disponible sur Facebook. Lorsqu'un incident susceptible de représenter un danger pour la population survient, la notification « Safety Check » est déclenchée. Google mettra en avant des messages du ministère de l'Intérieur via la plateforme « Posts on Google »
- SMS / mail : la ville via l'espace citoyen dispose des coordonnées d'un certain nombre de monsois qu'elle peut contacter en cas d'alerte , page Facebook de la Ville.
- Des véhicules municipaux sont équipés de hauts parleurs qui diffusent le message d'alerte et les mesures à tenir
- Affichage public
- Porte à porte



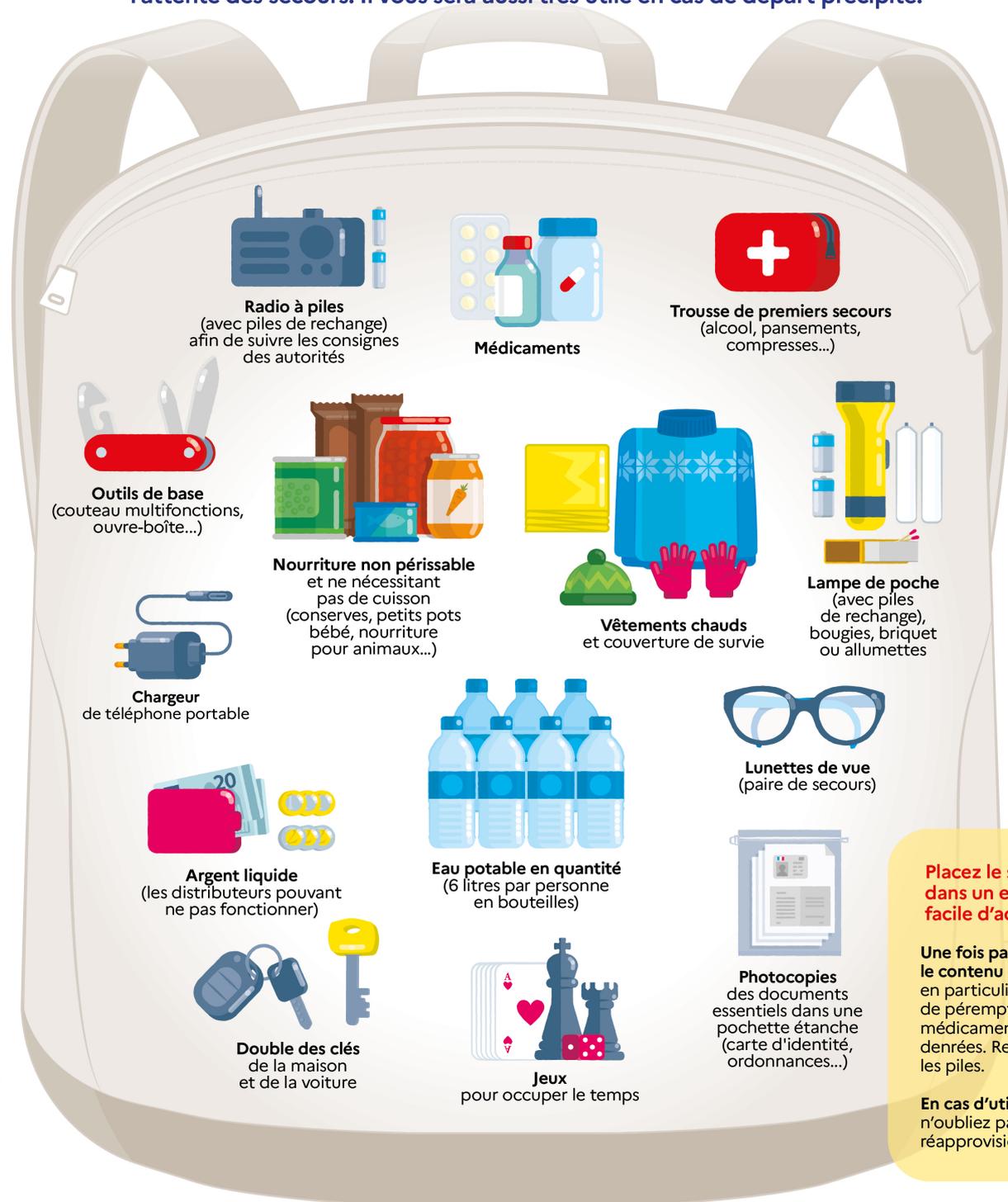
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

VOUS ÊTES BIEN À
MONS
EN BARCEUL

DICRIM
DICRIM
DICRIM
DICRIM

« S'informer pour mieux
se protéger »